



Université de Montpellier
FACULTÉ
de MÉDECINE
Montpellier-Nîmes

DIPLÔME D'ÉTAT DE SAGE-FEMME

Approuvées par le Conseil de Gestion de l'UFR du 1^{er} juillet 2020

DEPARTEMENT de MAÏEUTIQUE – Sites d'enseignement de Montpellier et de Nîmes

Modalités de contrôle des connaissances

Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques

Arrêté ministériel du 19/07/2011- JO du 10/08/2011

BO du MESR du 25 août 2011.

Décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé

Arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé

JORF n°0134 du 13 juin 2018

Le **diplôme de formation générale en sciences maïeutiques** sanctionne la **première partie des études en vue de l'obtention du diplôme d'État de Sage-femme**, délivré par les universités habilitées, par arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de la Santé ; il comprend **6 semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens**, correspondant au niveau licence.

Les deux premiers semestres de la formation correspondent à la première année commune aux études de santé (PACES) 60 ECTS.

Les étudiants prennent une inscription au début de chaque année universitaire.

Les étudiants admis à s'inscrire en seconde année du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques sont:

- Les étudiants reçus au concours de PACES en filière maïeutique ;
- Les étudiants en intégration directe selon l'application de l'arrêté du 24 mars 2017 relatif aux modalités d'admission directe en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme ;
- Les étudiants de DFGSMa 2 redoublants.

Les étudiants inscrits dans la présente formation effectuent un service sanitaire (SSeS) dans les conditions prévues au titre VII du livre préliminaire de la quatrième partie du code de la santé publique.

✚ Les objectifs de formation du service sanitaire sont:

- Initier les étudiants aux enjeux de la prévention primaire définie par l'Organisation mondiale de la santé comme l'ensemble des actes mis en œuvre dans l'objectif de réduire l'incidence d'une maladie ou d'un problème de santé par la diminution des causes et des facteurs de risque;
- Permettre la réalisation d'actions concrètes de prévention primaire participant à la politique de prévention et de lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé mise en place par la stratégie nationale de santé;
- Favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité lors des formations suivies et des actions réalisées;
- Intégrer la prévention dans les pratiques des professionnels de santé.

✚ Les compétences à acquérir représentent des objectifs d'enseignement et de formation relevant de la santé publique avec des contenus théoriques et la réalisation d'actions concrètes et sont:

- 1- Concevoir et mettre en œuvre des actions de conseil, de promotion de la santé et de prévention auprès de populations ciblées en lien avec les priorités de santé publique;
- 2- Acquérir et développer une posture éducative, notamment pour négocier des objectifs partagés avec une personne ou un groupe de personnes;
- 3- Concevoir et mettre en œuvre une évaluation de l'action.

Les enseignements conduisant au DFGSMa comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques et l'accomplissement de stages.

Les enseignements sont organisés par discipline et en partie de façon intégrée, sous forme d'Unités d'Enseignements articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation, ils comprennent :

- ✚ Les Unités d'Enseignement du Tronc commun qui représentent au minimum 80 % et au maximum 90 % du total des enseignements.
- ✚ Des unités librement choisies par l'étudiant sur une liste fixée par la structure de formation ou des unités d'enseignement libres.

La mutualisation des enseignements entre les filières de la première année commune aux études de santé est favorisée.

Une partie des items des enseignements magistraux afférents au programme du premier cycle des études de maïeutique concourent à la formation théorique des étudiants à la prévention et à la préparation de l'action de prévention dans le champ du SSeS.

L'action de prévention du SSeS est inscrite dans l'unité d'enseignement clinique du second cycle.

1- MODALITES DE CONTROLES DES CONNAISSANCES DE LA 2^{EME} ANNEE DU DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES MAÏEUTIQUES (DFGSMa2)

• La 2^{ème} année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (**DFGSMa2**) est composée :

- d'un Tronc Commun d'Enseignement (**TCE**) (54 ECTS)
dont **27 ECTS** mutualisés avec la 2^{ème} année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales.
- et d'**UE libres** (6 ECTS) choisies dans l'offre de formation,
- pour un total de 60 ECTS pour l'année universitaire ;
soit 30 ECTS par semestre.

Les étudiants en maïeutique suivent à l'issue de la PACES un STAGE D'INITIATION AUX SOINS INFIRMIERS effectué sous la conduite des cadres infirmiers, d'une durée de 4 semaines. La première semaine, voire les deux premières semaines (selon les propositions des Services de Soins Hospitaliers), sont essentiellement consacrées à la connaissance du monde hospitalier, des principes d'hygiène hospitalière et de sécurisation du parcours de soins et à l'entraînement par simulation aux gestes de soins.

Les enseignements sont assurés sous forme de cours magistraux (soit en présentiel, soit dématérialisés par l'intermédiaire de supports numériques), de travaux dirigés (enseignements dirigés) ou de travaux pratiques ou séances de simulations.

Pour chaque UE des supports supplémentaires peuvent être fournis aux étudiants sur l'ENT de l'Université de Montpellier : textes didactiques, recommandations nationales pour la pratique clinique, diapositives, speechies (communication orale enregistrée), lien internet pour accès à des ressources en ligne, etc...

L'étudiant en Maïeutique doit inscrire obligatoirement pour chaque année de son parcours de formation, un TEMPS DE TRAVAIL D'INTERET PERSONNEL ENCADRE (TIPE), contractualisé auprès d'un enseignant référent de la discipline maïeutique. Le suivi de ce travail s'intègre dans le

portfolio de l'étudiant. Le temps de travail moyen généré par cette activité est estimé à **350 heures étudiant.e.s annuelles.**

Au cours des 4 semestres du DFGSMaïeutiques (DFGSMa 2 et DFGSMa 3) l'étudiant valide l'**AFGSU** (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence) de **niveau 2 et les compétences de l'UE Bureautique.**

Le TCE est constitué :

- de **17 Unités d'Enseignements Théoriques indépendantes**, dont **15 NE SE COMPENSENT PAS ENTRE ELLES.**

Se compensent entre elles:

- En S3, les UE Système Cardio-vasculaire et UE Appareil respiratoire composent l'UE Moyenne Cardio-Respiratoire,
- En S4, les UE Tissu Sanguin : hématologie et UE Tissu Sanguin : immunologie bases fondamentales qui composent l'UE Moyenne Tissus Sanguins,

- et de **3 Unités d'Enseignements Cliniques correspondant à des stages qui seront effectués par l'étudiant au sein des services hospitaliers.**

- 1 UE de Démarche Clinique et Technique de Soins Généraux
- 1 UE de Suivi Post-Natal Mère-enfant
- 1 UE de Suivi Per-Natal Maïeutique

Les 2 UE libres - une par semestre seront choisies par l'étudiant à partir de la liste fixée par l'UFR de médecine ou le Département de maïeutique ;

L'inscription aux UE libres est organisée en collaboration avec les scolarités de l'UFR de médecine.

Chaque UE libre est indépendante, à l'exception de l'**UE « formation aux fonctions de tuteur qualifié » qui comprend deux parties indissociables.** Cette UE, permet de valider 6 ECTS pour les deux semestres. Afin de valider cette UE, il convient de valider 3 modules pédagogiques, ainsi constitués par :

- un « Contrôle continu » (assiduité aux formations pédagogiques transversales et disciplinaires, évaluation des activités réelles sur le « terrain » toute l'année universitaire) -Noté sur 40 ;
- la présentation d'un « Mémoire » (selon des normes rédactionnelles enseignées en cours d'année, relatant les activités, les motivations et le vécu du tuteur) Noté sur 20 ;
- et une « Prestation orale » (présentation en cinq minutes d'un sujet, exercice ou QCM exposé en cours d'année par le tuteur lors d'une séance de tutorat) Notée sur 20.
- Chaque module doit être validé indépendamment.
- Pour valider ses deux UE optionnelles, l'étudiant devra avoir obtenu au moins la moyenne à chacun des trois modules, tout(s) module(s) non validé(s)le renvoyant en seconde session pour ce (ou ces) seul(s) module (s).

Pour les autres UE libres, les modalités de contrôle de connaissance seront publiées au plus tard un mois après la rentrée universitaire. Une session de rattrapage est organisée, sauf en cas de contrôle continu.

Une inscription administrative est requise pour valider l'inscription de l'étudiant dans l'UE.

• Le TCE de la 2^{ème} année du DFGS Maïeutiques repose sur un principe de **non-compensation entre 2 semestres consécutifs pour une même UE et pour une même année d'études**, imposé par son organisation et défini comme suit :

✚ Chaque UE peut comporter différentes disciplines ou entités pédagogiques. **Au sein d'une même UE, un principe de compensation globale** s'applique.

Pour exemple l'UE d'Obstétrique & Maïeutique regroupe les entités pédagogiques suivantes :

- Obstétrique
- Physiologie
- Anatomie Obstétricale

✚ Chaque UE fera l'objet d'un examen écrit ou sur tablettes SiDE-S et/ou Oral regroupant les disciplines correspondantes. Des coefficients pourront être attribués aux différentes disciplines de l'UE.

✚ Les TP et ED peuvent faire l'objet de questions (questions théoriques, exercices d'application, etc.) lors des épreuves écrites des UE.

✚ La présence en TP et en ED est **obligatoire**. Toute absence sur un groupe d'ED ou TP d'UE disciplinaire sera sanctionnée par une note = 0 pour la part entrant dans le contrôle continu afférent.

Concernant les TP et les ED, seules les absences dument justifiées **et en lien avec un évènement dont le caractère est imprévisible** sont prises en compte.

Les étudiants bénéficient pour les absences **dument justifiées** (maladie, évènement familial justifié), d'une **période d'absence totale autorisée, dénommée franchise**, applicable aux enseignements dirigés et aux travaux pratiques, **de cinq jours (7h jour) pour l'année universitaire**.

Les étudiants doivent faire parvenir par la voie de leur choix, à la secrétaire chargée de la gestion de leur scolarité, les documents justificatifs de leur absence dans un délai maximal de 48 heures. **Passé ce délai aucun justificatif ne sera plus accepté et l'étudiant sera considéré en absence irrégulière.**

1.1 EVALUATION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT (UE)-VALIDATION DES UE OBLIGATOIRES

L'organisation des examens est placée sous la responsabilité du président du jury. La composition du jury figure en annexe. Cette organisation respecte la charte des examens de l'Université de Montpellier.

Les étudiants ont droit à deux sessions d'examens terminaux sauf en cas de contrôle continu exclusif : une session initiale située à la fin de chaque semestre d'enseignement et une deuxième session de rattrapage au cours de laquelle chaque étudiant composera pour les UE non validées.

Des examens anticipés pourront être organisés au cours des deux semestres.

Pour valider une UE, l'étudiant doit obtenir une moyenne générale supérieure ou égale à une note équivalente à 10/20. L'UE est alors définitivement acquise et capitalisable, sous réserve des conditions de redoublement exposées ultérieurement.

- Dans le cas des UE désignées ci-dessous :

UE SHS Spécifique Maïeutique (Droit-Législation)

UE Obstétrique & Maïeutique

constituées de plusieurs disciplines, **l'étudiant doit obtenir une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20, les disciplines de l'UE se compensent entre elles.** Cependant une note $\geq 8/20$ conditionne la prise en compte de chacune des UE constitutives de la discipline pour le calcul de la moyenne générale.

Il n'y a pas de note éliminatoire.

- Pour les UE du tronc commun désignées ci-dessous comme se compensant entre elles:

- En S3 les UE Système Cardio-vasculaire et UE Appareil respiratoire, constituent l'UE Moyenne Cardio-Respiratoire,

En cas de non-validation (note de l'UE Moyenne pour ces disciplines $< 10/20$) l'étudiant repasse la ou les UE de la discipline, pour lesquelles il n'a pas obtenu la moyenne à la première session d'épreuves.

- En S4 les UE Tissu Sanguin Hématologie et UE Tissu Sanguin Immunologie bases fondamentales, constituent l'UE Moyenne Tissus Sanguins,

La validation de l'UE Moyenne Tissus Sanguins est prononcée pour une moyenne $\geq 10/20$ ET CONDITIONNÉE à une Note $\geq 8/20$ pour chacune des UE constitutives, UE Tissu Sanguin Hématologie et UE Tissu Sanguin Immunologie bases fondamentales.

En cas de non-validation, l'étudiant repasse la ou les UE de la discipline pour lesquelles, il n'a pas obtenu une note $\geq 8/20$.

Deux sessions d'examens sont donc organisées pour les épreuves écrites et Evaluation Clinique (sous forme d'Examen Clinique Objectif Structuré ou CEX¹).

A l'issue du premier semestre, l'étudiant a communication des notes qu'il a obtenues.

Il est rappelé la souveraineté du jury pour les délibérations.

La deuxième session d'épreuves est organisée dans les 15 jours qui suivent la publication des résultats du deuxième semestre.

Pour chaque UE, les aptitudes et les connaissances sont appréciées selon les modalités présentées dans le tableau suivant, il peut s'agir soit d'un contrôle terminal avec diverses modalités, soit d'un contrôle continu, soit d'une validation de stage.

Les modalités de contrôle de connaissances (MCC) retenues dans chaque UE sont modifiables au plus tard un mois après la date de la rentrée universitaire.

1.2. ORGANISATION DES EPREUVES THEORIQUES

Se reporter aux tableaux récapitulatifs pages suivantes:

¹ CEX (Clinical Evaluation Exercise) où l'enseignante précepteur de l'étudiant peut s'adjoindre autant que de besoin une sage-femme praticienne n'exerçant aucune activité pédagogique au sein de l'école.

DEPARTEMENT DE MAÏEUTIQUE Modalités de Contrôle des Connaissances DFGSMa2 2020-2021

Elément évalué		SESSION 1												SESSION 2												
		Type (UE/ECUE)	UE/ECUE obligatoire / facultative / à choix	ECTS	Stage Nbre d'h	Nature				Contrôle continu (CC)				Contrôle terminal (CT)												
						CM	TD	TP	à distance	Nature et nombre	Durée	%	%	Nature et nombre	Durée	Nature et nombre	Durée	%	%	Nature et nombre	Durée					
Semestre 3																										
UE Gynécologie **	UE	O	2		X			X					100	Ecrit ou tablette ou SIDES à distance	1h				100	Ecrit ou tablette ou SIDES à distance	1h					
UE Obstétrique & Maïeutique (Obstétrique, Embryologie, Anatomie)	UE	O	3		X	X	X	X	Présence et participation aux ED et TP		20	80	Ecrit ou tablette ou SIDES à distance	1h30				100	Ecrit ou tablette ou SIDES à distance	1h						
UE Obstétrique & Maïeutique (Sémiologie clinique de Maïeutique)	UE	O	1		X	X	X	X				100	Epreuve clinique Ecrit ou tablette ou SIDES à distance et/ou oral	1h				100	Epreuve clinique Ecrit ou tablette ou SIDES à distance et/ou oral	1h						
UE Pédiatrie (Néonatalogie, Puériculture)	UE	O	4		X	X	X	X	Présence et participation aux ED et TP		20	80	Ecrit ou tablette ou SIDES à distance	1h30				100	tablette ou papier ou SIDES à distance	1h						
UE Santé publique** Démarche de Recherche	UE	O	1		X				Ecrit et/ ou oral		20	80	Ecrit ou tablette ou SIDES à distance	1h				100	Ecrit ou tablette ou SIDES à distance	1h						
UE SHS2 Spécifique maïeutique (Psychologie - Sociologie-Anthropologie)	UE	O	2		X	X		X	Présence et participation aux ED et/ou écrit et/ou oral		40	60	Ecrit et/ou oral ou SIDES à distance	1h				100	Ecrit ou tablette et/ou oral ou SIDES à distance	1h						
UE Sémiologie clinique 1	UE	O	3		X	X		X	Quizz à valider en cours magistraux et e-learning		25	75	Tablette ou SIDES à distance	1h				100	Tablette ou SIDES à distance La note du CC n'est pas conservée	1h						
UE Système cardiovasculaire	UE	O	6		X	X	X						100	Tablette ou SIDES à distance	1h				100	Oral (visio si confinement) si < 15 étudiants (dont médecine) sinon Tablette ou SIDES à distance	1h					
UE Appareil respiratoire	UE	O			X	X	X	X	Contrôle Continu		4 sur 20	16/20	Tablette ou SIDES à distance	1h				100	Tablette ou SIDES à distance/16 Note du CC conservée	1h						
UE libre	UE	AU CHOIX	3		X	X		X					Modalités de CC selon l'UE						Modalités de CC selon l'UE							
UE Cliniques	UE	O	5	150		X	X		Validation présence et compétences sur proposition du maître de stage				Validation définitive des compétences par Directrice						Validation présence et compétences sur proposition du maître de stage				Validation définitive des compétences par Directrice			
** Prise en compte SSeS			30																							

Note : UE Moyenne des 2 UE Système cardiovasculaire et Appareil respiratoire ≥10/20

Semestre 4																				
UE Autres appareils : locomoteur, digestif, neurosensoriel, dermatologique	UE	O	3		X						100	Tablette ou papier ou SIDES à distance	1h30			100	Tablette ou papier ou SIDES à distance	1h		
UE Obstétrique & Maïeutique (Sémiologie clinique de Maïeutique)	UE	O	2		X	X	X	X			100	Epreuve clinique Restitution clinique Ecrit ou tablette ou SIDES à distance et/ou oral	1h			100	Epreuve clinique Restitution clinique Ecrit ou tablette ou SIDES à distance et/ou oral	1h		
UE SHS3 spécifique maïeutique (Droit, législation)	UE	O	2		X	X		X	Ecrit et/ou oral		20	80	Ecrit ou tablette ou SIDES à distance	1h			100	Ecrit ou tablette ou SIDES à distance	1h	
UE Tissu sanguin : immunologie bases fondamentales**	UE	O			X	X						100	Tablette ou SIDES à distance si confinement Note ≥ 8/20 exigée	1h			100	Oral (visio si confinement) si < 30 étudiants (méd et maï) sinon Tablette ou SIDES à distance si confinement	1h	
UE Tissu sanguin : hématologie**	UE	O	7		X	X						100	Tablette ou SIDES à distance si confinement Note ≥ 8/20 exigée	1h			100	Ecrit de rattrapage ou Moodle si confinement si < 30 étudiants (méd et maï) sinon Tablette ou SIDES à distance si confinement	1h	
UE Rein et voies urinaires	UE	O	5		X							100	Tablette ou SIDES à distance si confinement	1h			100	Tablette ou SIDES à distance si confinement	1h	
UE Bureautique	UE	O	0				X	X	A valider avant la fin du DFGSMa3 donc fortement conseillé de le valider en DFGSMa2. TP obligatoire de 2h en salle informatique, dont 15 mn d'évaluation Modalités de validation : 50% sur la présence, 50% par l'évaluation OU évaluation sur Moodle (sur décision du responsable de l'UE)											
UE libre	UE	AU CHOIX	3		X	X	X						Modalités de CC selon l'UE					Modalités de CC selon l'UE		
UE Cliniques	UE	O	8	240					Validation présence et compétences sur proposition du maître de stage				Validation définitive des compétences par Directrice				Validation présence et compétences sur proposition du maître de stage		Validation définitive des compétences par Directrice	
AFGSU 1er niveau	UE	O			X	X	X		Présentiel + participation active											
			30				X	X												
** UE dont les items contribuent à l'enseignement théorique du Service Sanitaire en Santé à hauteur de 1,5 ECTS							25h													

1.3. VALIDATION DES UE CLINIQUES (stages) DU TRONC COMMUN

Durant les **semestres 3 et 4**, l'étudiant devra effectuer :

- un stage de Démarche clinique et techniques de soins généraux de **120 h** en milieu hospitalier ; ce **stage obligatoire** permettra à l'étudiant de créditer **4 ECTS répartis en fonction des enseignements pratiques et cliniques**.

- **270 h de stage de Sémiologie maïeutique pré-per et/ou post-natal** mère-enfant. **Cet enseignement à la fois clinique et pratique** permettra à l'étudiant de créditer **9 ECTS dans le cadre de l'UE Clinique**.

Au total, à l'issue de l'année universitaire l'étudiant devra avoir acquis 13 ECTS.

Un carnet de stage identifie les objectifs pédagogiques transversaux et spécifiques de chaque stage. Il permet le suivi de la progression de l'étudiant et son évaluation ; celle-ci porte notamment sur des activités adaptées aux compétences transversales et spécifiques à acquérir.

La validation des stages est prononcée au vu du carnet de stage par le directeur de la structure assurant la formation de sage-femme ou son représentant, sur avis du responsable de stage.

Les crédits européens correspondant au stage sont attribués dès lors que le stage est effectué en totalité.

Aucune absence en stage n'est admise.

En cas de force majeure ou de maladie, un justificatif est exigé. Le service de scolarité et le lieu de stage doivent être avertis le jour même de l'absence, par téléphone, courriel ou tout autre moyen adapté à la situation de l'étudiant.

Toute absence en stage ou tout stage non validé fait l'objet de rattrapage sur les congés hebdomadaires ou l'ensemble des congés annuels, selon des modalités fixées par l'équipe pédagogique.

1.4. VALIDATION DE LA 2^{ème} ANNEE du DFGSMaïeutique – Admission en DFGSMa3

Chaque UE validée par le jury est capitalisée définitivement et ne peut être repassée ni en seconde session ni lors d'une autre année universitaire.

Les différentes UE composant un semestre ne se compensent pas entre elles.

Le semestre est acquis par l'obtention de la moyenne générale à chacune des UE le composant.

Conformément à la décision du conseil d'administration de l'université, le jury, peut attribuer souverainement des points de jury.

Ces points de jury ne figureront pas en tant que tels sur le relevé de notes.

Pour l'attribution de points de jury, le jury peut prendre en considération tout ou partie du dossier universitaire de l'étudiant, incluant les évaluations de stage, le taux de participation aux ED, le comportement général de l'étudiant avec les services administratifs, etc...

Il n'est pas attribué de mention.

Après la communication des résultats, les étudiants qui souhaitent consulter leurs épreuves sur tablette électronique, devront s'adresser à la scolarité pour obtenir le nom des responsables SiDE-S de l'UE.

Pour les épreuves écrites sur papier, le nom des correcteurs sera transmis aux étudiants afin qu'ils puissent prendre rendez-vous avec eux.

L'étudiant ajourné en première session doit représenter en session 2 toutes les UE des épreuves pour lesquelles il n'a pas obtenu la moyenne.

La validation de la 2^{ème} session se fait dans les mêmes conditions que celles de la 1^{ère} session. Elle est organisée dans les 15 jours qui suivent la publication des résultats du second semestre.

La 2^{ème} session peut également être organisée selon les possibilités dans les 15 jours qui suivent la publication des résultats de chaque semestre.

Les évaluations de la seconde session seront organisées soit sous forme d'examen écrit, tablettes SiDE-S et/ou oral.

Pour être admis en troisième année du DFGSMaïeutique, l'étudiant doit avoir validé :

1-La totalité des UE d'enseignements théoriques et cliniques; **cependant une dette d'une UE est admise sur les UE théoriques portant sur l'enseignement du tronc commun, ainsi qu'une dette sur les UE cliniques.**

Cette UE "de dette" d'enseignement théorique sera évaluée en DFGSMa3 lors des évaluations semestrielles prévues par les MCC de l'année du DFGSMa2.

Pour les UE Cliniques, cette dette de stage ne peut pas représenter plus de 60 h de stage soit 2 ECTS maximum.

Cette dette de stage devra obligatoirement être compensée avant la session de rattrapage du DFGSMa3.

Toutes les UE théoriques et cliniques doivent être validées pour être admis en 2^{ème} cycle des études.

2-Les 2 UE optionnelles indépendantes

En cas de non validation de plusieurs des UE du tronc commun et/ou des UE libres optionnelles à l'issue de la 2^{ème} session d'examens, l'étudiant redouble la 2^{ème} année du DFGSMa.

Il est cependant admis qu'il conserve le bénéfice des UE acquises et l'AFGSU et capitalise ainsi les crédits qu'il a obtenus à l'issue des deux sessions d'examens.

Les étudiants ayant redoublé le DFGSMa2 doivent repasser les UE non validées.

Les étudiants ayant redoublé le DFGSMa2 pourront s'inscrire à deux UE libres de DFGSMa3 par anticipation, sous réserve d'avoir validé 2 UE libres de DFGSMa2 en fonction de capacité d'accueil de l'UE choisie. **Ils pourront aussi anticiper 3 UE du DFGSMa3, les UE seront choisies à la discrétion des responsables pédagogiques.**

En ce qui concerne les UE cliniques, afin de permettre à l'étudiant de conserver sa dextérité technique, les équipes pédagogiques pourront lui proposer d'effectuer des périodes de stage, dans le cadre de la démarche clinique pré, per et post natale.

- **En cas d'absence pour motif de force majeure dûment justifiée à une ou plusieurs épreuves de contrôle continu de la 1^{ère} session, l'étudiant doit se présenter à la 2^{ème} session de la ou des UE à laquelle il a été absent.**

L'absence ajourne obligatoirement le candidat à la session. LES ABSENCES POUR CONGES ANNUELS NE SONT PAS RECEVABLES.

Le Département de Maïeutique de Montpellier-Nîmes est pédagogiquement engagé dans la mise en œuvre de modalités d'évaluation des connaissances des étudiants dans le cadre du Système Informatique Distribué d'Evaluation en Santé (SiDE-S). L'intégration au SiDE-S permet une égalité d'évaluation entre les étudiants en Médecine et en Maïeutique, en particulier pour les évaluations des UE communes à 100%.

Le jury est habilité à résoudre toute situation qui n'aurait pas été envisagée dans les modalités d'examen, ou à étudier toute situation singulière.

Étudiants en difficulté ou à statut particulier :

Tout étudiant blessé, malade, handicapé, doit faire connaître sa situation auprès du Responsable Pédagogique, de la scolarité et du Service Commun de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SCMPPS). Ceux-ci, au vu du dossier, pourront décider d'aménagements spécifiques de la scolarité de l'étudiant afin de permettre la validation de son cursus.

De même, les étudiants à statut particulier (sportif de haut niveau) mais aussi femmes enceintes, en congé de maternité, peuvent bénéficier d'aménagements de leur formation.

Échanges ERASMUS

L'organisation pédagogique du premier cycle des études de Maïeutique ne permet pas aux étudiants de participer à un échange ERASMUS.

2- MODALITES DE CONTROLES DES CONNAISSANCES DE LA 3^{EME} ANNEE DU DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES MAÏEUTIQUES (DFGSMa3):

• La 3^{ème} année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (**DFGSMa3**) est composée :

- d'un **Tronc Commun d'Enseignement (TCE)** (54 ECTS)
dont **28 ECTS** mutualisés avec la 3^{ème} année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales.
- et d'**UE libres** (6 ECTS) choisies dans l'offre de formation,
- pour un **total de 60 ECTS pour l'année universitaire ;**
soit **30 ECTS par semestre.**

Au cours des 4 semestres du DFGSMaïeutique (DFGSMa2 et DFGSMa3) l'étudiant valide l'**AFGSU** (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence) de niveau 2 et les compétences de l'**UE Bureautique**.

Selon les modalités précisées par l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé, l'étudiant de DFGSMa3 poursuit l'acquisition de connaissances fondamentales thématiques qui seront mobilisées en vue de la mise en œuvre et de la réalisation de l'action d'une action de prévention ciblée selon les problématiques

définies comme prioritaires ou en lien avec des besoins identifiés et selon les territoires et les publics cibles.

Les enseignements sont assurés sous forme de cours magistraux (soit en présentiel, soit dématérialisés par l'intermédiaire de supports numériques) de travaux dirigés (enseignements dirigés) ou de travaux pratiques.

Pour chaque UE des supports supplémentaires peuvent être fournis aux étudiants sur l'ENT de l'Université de Montpellier : textes didactiques, recommandations nationales pour la pratique clinique, diapositives, speechies (communication orale enregistrée), lien internet pour accès à des ressources en ligne, etc...

L'étudiant en Maïeutique doit inscrire obligatoirement pour chaque année son parcours de formation, un **TEMPS DE TRAVAIL D'INTERET PERSONNEL ENCADRE** (TIPE), contractualisé auprès d'un enseignant référent de la discipline maïeutique. Le suivi de ce travail s'intègre dans le portfolio de l'étudiant et dans le suivi personnalisé du mémoire de fin d'études. Le temps de travail moyen généré par cette activité est estimé à 350 heures annuelles.

Le TCE est constitué :

- de **15 Unités d'Enseignements Théoriques indépendantes, NE SE COMPENSANT PAS ENTRE ELLES.**

- et d'**Unités d'Enseignements Cliniques correspondant à des stages qui seront effectués par l'étudiant au sein des services hospitaliers dans le domaine clinique du:**

- Suivi Prénatal Maïeutique
- Suivi Per-Natal Maïeutique
- Suivi Post-Natal Mère-enfant

Les 2 UE libres:

- une par semestre : seront choisies par l'étudiant à partir de la liste fixée par l'UFR de médecine et le département de maïeutique. Les modalités de contrôle de connaissances sont propres à chaque UE libre. **L'inscription aux UE libres est organisée en collaboration avec les scolarités de l'UFR de médecine.**

Pour chaque UE libre, les modalités de contrôle de connaissance seront publiées au plus tard un mois après la rentrée universitaire. Une session de rattrapage est organisée, sauf en cas de contrôle continu.

Une inscription administrative est requise pour valider l'inscription de l'étudiant dans l'UE.

Validation des UE de Master1 (M1) L'étudiant a la possibilité de **valider une UE du Master1 d'un parcours recherche (Biologie-Santé, SHS, Sciences et numériques pour la**

santé, Sciences Statistiques pour la Santé). Cette UE suivie sur un semestre du DFGSMa3 capitalise 6 ECTS pour la validation des UE libres de DFGSMa3. Lors de l'examen terminal, l'obtention d'une note comprise entre 8/20 et 10/20 permet l'obtention des 6 ECTS dans le parcours maïeutique uniquement, l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 permet l'obtention de 6 ECTS dans le parcours maïeutique et de 5 ECTS dans le parcours recherche. Si l'étudiant obtient une note inférieure à 8/20, il est ajourné dans le parcours maïeutique.

Une inscription administrative est requise

• Le TCE de la 3^{ème} année du DFGSMaïeutique repose sur un principe de **non-compensation entre 2 semestres consécutifs pour une même UE et pour une même année d'études**, imposé par son organisation et défini comme suit :

✚ Chaque UE peut comporter différentes disciplines ou entités pédagogiques.
Au sein d'une même UE, un principe de compensation globale s'applique.

Pour exemple l'UE d'Obstétrique & Maïeutique regroupe les entités pédagogiques suivantes :

- Obstétrique
- Portofolio de Gynécologie ou Pédiatrie

✚ **Chaque UE fera l'objet d'un examen écrit ou sur tablettes SiDE-S** et/ou oral regroupant les disciplines correspondantes. Des coefficients pourront être attribués aux différentes disciplines de l'UE.

✚ Les TP et ED peuvent faire l'objet de questions (questions théoriques, exercices d'application, etc.) lors des épreuves écrites des UE.

✚ **En lien avec leurs stages en milieu professionnel, les étudiants documentent un portfolio thématique. Celui-ci est évalué périodiquement par l'enseignant référent pédagogique de l'étudiant. La note obtenue peut participer au contrôle continu ou contrôle terminal de l'UE pour laquelle il est en référence.**

✚ **La présence en TP et en ED est obligatoire. Toute absence sur un groupe d'ED ou TP d'UE disciplinaire sera sanctionnée par une note = 0 pour la part entrant dans le contrôle continu afférent.**

Concernant les TP et les ED, seules les absences dûment justifiées **et en lien avec un évènement dont le caractère est imprévisible** sont prises en compte.

Les étudiants bénéficient pour les absences **duement justifiées** (maladie, évènement familial), d'une **période d'absence totale autorisée, dénommée franchise**, applicable aux enseignements dirigés et aux travaux pratiques, **de cinq jours (7h jour) pour l'année universitaire.**

Les étudiants doivent faire parvenir par la voie de leur choix, à la secrétaire chargée de la gestion de leur scolarité, les documents justificatifs de leur absence dans un délai maximal de 48 heures. **Passé ce délai aucun justificatif ne sera plus accepté et l'étudiant sera considéré en absence irrégulière.**

2. 1 EVALUATION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT (UE)-VALIDATION DES UE OBLIGATOIRES

L'organisation des examens est placée sous la responsabilité du président du jury. La composition du jury est indiquée en annexe. Cette organisation respecte la charte des examens de l'université de Montpellier.

Les étudiants ont droit à deux sessions d'examens terminaux sauf en cas de contrôle continu exclusif.

Une session initiale située à la fin de chaque semestre d'enseignement et une deuxième session de rattrapage au cours de laquelle chaque étudiant composera pour les UE non validées.

Des examens anticipés pourront être organisés au cours des deux semestres.

La validation de l'UE est prononcée par le jury après délibération lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

Pour chaque UE, les aptitudes et les connaissances sont appréciées selon les modalités présentées dans les tableaux suivants, il peut s'agir soit d'un contrôle terminal avec diverses modalités, soit d'un contrôle continu, soit d'une validation de stage.

Les modalités de contrôle de connaissances (MCC) retenues dans chaque UE sont modifiables au plus tard un mois après la date de la rentrée universitaire.

Pour valider une UE, l'étudiant doit obtenir une **moyenne générale supérieure ou égale à une note équivalente à 10/20.**

L'UE est alors définitivement acquise et capitalisable, sous réserve des conditions de redoublement exposées ultérieurement.

- Dans le cas des **UE désignées ci-dessous** :

UE Obstétrique & Maïeutique,

constituées de deux disciplines, **l'étudiant doit obtenir une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20. Cependant toute note obtenue \leq à 8/20, pour une des 2 épreuves qui entraîne une non compensation à 10/20 de l'UE fera l'objet d'une évaluation en seconde session.**

Il n'y a pas de note éliminatoire.

● L'UE **Sémiologie Maïeutique** est évaluée par une épreuve orale ou écrite ou sur tablettes **et au moins UNE des modalités suivantes** :

- une évaluation clinique objectif structuré (ECOS),
- une ou des évaluations cliniques en situation, en présence d'une patiente (CEX² ou OSLER³),
- l'évaluation de rapports de stage "Restitution Clinique" portant sur la rédaction de l'observation de cas cliniques **associée à l'analyse de partogramme** et de leur bibliographie de référence.
- **Pour chacune des épreuves la note > 10/20 est requise.**

L'équipe pédagogique de chacun des sites d'enseignement, en fonction de l'organisation des stages, porte à la connaissance des étudiants à la rentrée universitaire, le choix des épreuves, celles-ci pourront être affectées de coefficients.

Deux sessions d'examens sont organisées pour les épreuves constituantes de l'UE Sémiologie Maïeutique.

A l'issue du premier semestre, l'étudiant a communication des notes qu'il a obtenues.

L'étudiant ajourné en première session doit représenter en session 2 toutes les UE épreuves pour lesquelles il n'a pas obtenu la moyenne.

La validation de la 2^{ème} session se fait dans les mêmes conditions que celles de la 1^{ère} session.

La deuxième session d'épreuves est organisée dans les 15 jours qui suivent la publication des résultats du deuxième semestre, elle peut également être organisée selon les possibilités dans les 15 jours qui suivent la publication des résultats de chaque semestre.

Les évaluations de la seconde session seront organisées soit sous forme d'examen écrit, tablettes SiDE-S et/ou oral.

² CEX (Clinical Evaluation Exercise) où l'enseignante précepteur de l'étudiant peut s'adjoindre autant que de besoin une sage-femme praticienne n'exerçant aucune activité pédagogique au sein de l'école.

³ OSLER (Objective Structured Long Examination Record) où l'enseignante tuteur de l'étudiant **s'adjoind obligatoirement** une sage-femme praticienne n'exerçant aucune activité pédagogique au sein de l'école.

2.2. ORGANISATION DES EPREUVES THEORIQUES

Se reporter aux tableaux récapitulatifs page suivante:

DEPARTEMENT DE MAÏEUTIQUE Modalités de Contrôle des Connaissances DFGSMa3 2020-2021

Elément évalué										SESSION 1					SESSION 2						
Libellé	Type (UE/ECUE)	UE/ECUE obligatoire / facultative / à choix	ECTS	Stage Nb d'h	Nature				Contrôle continu (CC)			Contrôle terminal (CT)		Contrôle continu (CC)			Contrôle terminal (CT)				
					C	TD	TP	à distance	Nature et nombre	Durée	%	%	Nature et nombre	Durée	Nature et nombre	Durée	%	%	Nature et nombre	Durée	
Semestre 5																					
UE Obstétrique & Maïeutique (Obstétrique-Anatomie-Anesthésie-Pharmacologie)	UE	O	2		X	X	X	X	Présence et participation aux ED et TP et/ou Portfolio		20	80		Ecrit ou tablette ou SIDES à distance	1h30	Portfolio		20	80	Ecrit ou tablette ou SIDES à distance	1h
UE Obstétrique & Maïeutique (Sémiologie clinique de Maïeutique)	UE	O	1		X	X	X	X	Evaluation Clinique		20	80		Evaluation clinique Restitution clinique et/ou Ecrit ou tablette ou SIDES à distance	1h				100	Clinique et/ou Ecrit ou Tablette ou SIDES à distance	30mn
UE Santé publique Démarche de recherche	UE	O	1		X	X	X	X				100		Ecrit ou tablette et/ou oral ou SIDES à distance	1h				100	Ecrit ou tablette et/ou Oral ou SIDES à distance	1h
UE Agent infectieux à l'hôte 1** Partie générale	UE	O	4		X							100		Tablette ou SIDES à distance	1h				100	Tablette ou SIDES à distance ou oral (visio si confinement) si < 10 étudiants (étudiants médecine compris)	1h
UE Santé publique Démarche de recherche Biomédecine quantitative LCA	UE	O	3		X	X			Présence aux ateliers et autoévaluations		20	80		Tablette ou SIDES à distance	1h	CC 1ère session conservé		20	80	Tablette ou SIDES à distance	1h
UE Nutrition**	UE	O	3		X							100		Tablette ou SIDES à distance	1h				100	Tablette ou SIDES à distance	1h
UE BMCTTM (Bases Moléculaires, Cellulaires et Tissulaires des Traitements Médicamenteux)	UE	O	2		X	X			Points acquis si l'étudiant réalise 5/5 autoévaluations post CM sur Moodle et est présent à 2 ED sur 3		1/3 de la note	2/3 de la note		Tablette ou SIDES à distance	1h	Note de CC conservée		1/3	2/3	Tablette ou SIDES à distance ou oral (visio si confinement) si < 10 étudiants (étudiants médecine compris)	1h
UE Service Sanitaire	UE	O	0		X			X	Evaluation finale au S2												
UE libre	UE	AU CHOIX	3						Modalités de CC selon l'UE						Modalités de CC selon l'UE						
UE Cliniques	UE	O	11	330				Stage	Validation présence et compétences sur proposition du maître de stage			Validation définitive des compétences par Directrice		Validation présence et compétences sur proposition du maître de stage			Validation définitive des compétences par Directrice				

Semestre 6																		
UE Obstétrique & Maïeutique (Obstétrique-Anatomie-Anesthésie-Pharmacologie)	UE	O	5		X	X	X	X	Présence et participation aux ED et TP et/ou portfolio	20	80	Ecrit ou tablette ou SIDES à distance	1h30	Portfolio	20	80	Ecrit ou tablette ou SIDES à distance	1h
UE Obstétrique & Maïeutique Sémiologie clinique de Maïeutique	UE	O	1		X	X	X	X	Evaluation clinique Restitution clinique, Partogramme et/ou Ecrit ou tablette	40	60	Evaluation clinique Restitution clinique et/ou Ecrit ou tablette ou SIDES à distance	1h	Contrôle Continu conservé si ≥10/20		100	1 épreuve clinique et/ou Ecrit ou tablette ou SIDES à distance	30mn
UE Anglais	UE	O	1		X	X			Présence Oral		100	Oral en présentiel ou en visio				100	Oral en présentiel ou en visio	1h
UE Génétique médicale	UE	O	2		X	X			Présence TD obligatoire	10	90	Tablette ou SIDES à distance	1h	CC 1ère session conservé	10	90	Ecrit (ou Moodle si confinement) ou tablette (ou SIDES à distance si confinement) selon nombre d'étudiants à rattraper sur décision des responsables pédagogiques Note des TD conservée	1h
UE Immunopathologie	UE	O	2		X	X					100	Tablette ou SIDES à distance si confinement	1h			100	Oral (ou visio si confinement) si < 20 étudiants (étudiants médecine compris) sinon Tablette (ou SIDES à distance)	1h
UE Agent infectieux à l'hôte 2** Partie spécifique	UE	O	3		X	X			Evaluation des ED obligatoires	5/20	15/20	Tablette ou SIDES à distance Les notes du CC et du CT se compensent	1h			100	Tablette ou si < 10 étudiants (étudiants médecine compris) => Oral (ou visio si confinement)	1h
UE Santé Humanité et Société (SHS)	UE	O	2		X						100	Tablette ou SIDES à distance	1h			100	Tablette (ou SIDES à distance) ou Oral (visio si confinement) si < 10 étudiants (étudiants médecine compris)	1h
UE Service Sanitaire	UE	O	1		X				Note d'assiduité sur 20		100	Note d'assiduité sur 20 et note collective de projet					Oral (visio si confinement)	
UE libre	UE	AU CHOIX	3						Modalités de CC selon l'UE				Modalités de CC selon l'UE					
UE Bureautique	UE	O	0				X		A valider avant la fin du DFGSMa3 donc fortement conseillé de le valider en DFGSMa2 TP obligatoire de 2h en salle informatique, dont 15 mn d'évaluation Modalités de validation : 50% sur la présence, 50% par l'évaluation OU évaluation sur Moodle (sur décision du responsable de l'UE)									
UE Cliniques	UE	O	10	300					Validation présence et compétences sur proposition du maître de stage	Validation définitive des compétences par Directrice			Validation présence et compétences sur proposition du maître de stage		Validation définitive des compétences par Directrice			
AFGSU 2ème niveau		O			X	X			Validation sur présentiel et participation + test									
** UE dont les items contribuent à l'enseignement théorique du Service Sanitaire en Santé à hauteur de 1,5 ECTS							25h											
			30															

2.3. VALIDATION DES UE CLINIQUES (stages) DU TRONC COMMUN

Durant les **semestres 5 et 6**, l'étudiant devra effectuer:

- **630 h de stages dans le domaine des Cliniques Maïeutiques Pré, Per et Post-natales, mais également dans celui de la santé gésique des femmes**, cela dans l'objectif de développer les compétences professionnelles nécessaires à la surveillance de la grossesse, la pratique de l'accouchement, le suivi post-partum de la mère et du nouveau-né ainsi que dans la surveillance médicale de la santé gésique des femmes.

Ces stages réalisés en milieu hospitalier et en secteur libéral permettent à l'étudiant de capitaliser 21 ECTS.

Un carnet de stage identifie les objectifs pédagogiques transversaux et spécifiques de chaque stage. Il permet le suivi de la progression de l'étudiant et son évaluation ; celle-ci porte notamment sur des activités adaptées aux compétences transversales et spécifiques à acquérir.

Les crédits européens correspondant aux stages sont attribués dès lors que les stages sont effectués en totalité et proposés à la validation de la Directrice du site d'enseignement, par le responsable de stage.

La validation des stages est prononcée au vu du carnet de stage par le directeur de la structure assurant la formation de sage-femme ou son représentant, sur avis du responsable de stage.

Tous les stages doivent être validés pour passer dans l'année supérieure.

Aucune absence en stage n'est admise.

En cas de force majeure ou de maladie, un justificatif est exigé. Il doit être transmis par la voie de leur choix, à la secrétaire chargée de la gestion de leur scolarité, les documents justificatifs de leur absence dans un délai maximal de 48 heures. Passé ce délai aucun justificatif ne sera plus accepté et l'étudiant sera considéré en absence irrégulière.

Le service de scolarité et le lieu de stage doivent être avertis le jour même de l'absence, par téléphone, courriel ou tout autre moyen adapté à la situation de l'étudiant.

Toute absence en stage ou tout stage non validé fait l'objet de rattrapages sur les congés hebdomadaires ou l'ensemble des congés annuels, selon des modalités fixées par l'équipe pédagogique.

2.4. VALIDATION DE LA 3^{ème} ANNEE du DFGSMaïeutique – ADMISSION en DFA SMa1

Chaque UE validée par le jury est capitalisée définitivement et ne peut être repassée ni en seconde session ni lors d'une autre année universitaire.

Les différentes UE composant un semestre ne se compensent pas entre elles. Le semestre est acquis par l'obtention de la moyenne générale à chacune des UE le composant.

Conformément à la décision du conseil d'administration de l'université, le jury, peut attribuer souverainement des points de jury. Ces points de jury ne figureront pas en tant que tels sur le relevé de notes. Pour l'attribution de points de jury, le jury peut prendre en considération tout ou partie du dossier universitaire de l'étudiant, incluant les évaluations de stage, le taux de participation aux ED, le comportement général de l'étudiant avec les services administratifs, etc... Il n'est pas attribué de mention.

Après la communication des résultats, les étudiants qui souhaitent consulter leurs épreuves sur tablette électronique devront s'adresser à la scolarité pour obtenir le nom des responsables SiDE-S de la discipline.

Pour ce qui concerne les épreuves sur papier, le nom des correcteurs sera transmis aux étudiants afin qu'ils puissent prendre un rendez-vous avec eux.

Pour être admis en deuxième cycle des études de Maïeutique préparant au diplôme d'État DE Sage-femme (grade Master), l'étudiant doit avoir validé :

1-La totalité des UE d'enseignements théoriques et cliniques; **aucun report n'est admis du fait du changement de cycle d'études.**

2-Pour les UE Cliniques, aucune dette de stage n'est admise. Si dette il y a, elle devra obligatoirement être compensée avant la session de rattrapage du DFGSMa3.

Toutes les UE Théoriques et Cliniques doivent être validées pour être admis en 2^{ème} cycle. Dans le cas contraire, l'étudiant redouble la 3^{ème} année du DFGSMaïeutique.

3-Les 2 UE optionnelles indépendantes doivent toutes être validées

4-L'AFGSU de niveau 2 obtenue.

5- **Les compétences de l'UE bureautique devront être validées pour accéder au niveau supérieur de certification informatique demandé en second cycle, la certification ne conditionne pas le passage dans l'année ou le cycle supérieur**

Le jury est habilité à résoudre toute situation qui n'aurait pas été envisagée dans les modalités d'examen, ou à étudier toute situation singulière.

Dans l'éventualité du redoublement, l'étudiant conserve le bénéfice des notes supérieures ou égales à la moyenne, et capitalise ainsi les crédits qu'il a obtenus à l'issue des deux sessions d'examens pour les UE, de même que pour les UE libres, le C2i et l'AFGSU niveau 2.

- **En cas d'absence pour motif de force majeure dûment justifiée à une ou plusieurs épreuves de contrôle continu de la 1^{ère} session, l'étudiant doit se présenter à la 2^{ème} session de la ou des UE à laquelle il a été absent.**

L'absence ajourne obligatoirement le candidat à la session. LES ABSENCES POUR CONGES ANNUELS NE SONT PAS RECEVABLES.

Le département de Maïeutique de Montpellier-Nîmes est pédagogiquement engagé dans la mise en œuvre de modalités d'évaluation des connaissances des étudiants dans le cadre du Système Informatique Distribué d'Évaluation en Santé (SiDE-S). L'intégration au SiDE-S permet une égalité d'évaluation entre les étudiants en Médecine et en Maïeutique, en particulier pour les évaluations des UE Communes à 100%.

Étudiants en difficulté ou à statut particulier :

Tout étudiant blessé, malade, handicapé, doit faire connaître sa situation auprès du Responsable Pédagogique, de la scolarité et du Service Commun de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SCMPPS). Ceux-ci, au vu du dossier, pourront décider d'aménagements spécifiques de la scolarité de l'étudiant afin de permettre la validation de son cursus.

De même, les étudiants à statut particulier (sportif de haut niveau) mais aussi femmes enceintes, en congé de maternité, peuvent bénéficier d'aménagements de leur formation.

Échanges ERASMUS

L'organisation pédagogique du premier cycle des études de Maïeutique ne permet pas aux étudiants de participer à un échange ERASMUS.

3- COMPOSITION DU JURY D'ÉPREUVES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES CREDITS.

DEPARTEMENT de MAÏEUTIQUE de MONTPELLIER –NÎMES

COMPOSITION du JURY et CAC DFGSMaïeutique 2 et 3		
Président	Président Commission du DGFSMa 2 et 3	Pr. M. Mondain
Membres	Enseignant GYNECO-OBSTETRIQUE	Pr. B. Hedon (PU-PH) Pr. P. Marès (PU-PH)
	Représentant la Commission Pédagogique du DFGSMédicales	Pr. S. Lumbroso (PU-PH)
	Enseignant CARDIOLOGIE	Pr. A. Perez-Martin (PU-PH)
	Enseignant Biochimie-Biologie IBMM	Dr. Le Gallic (MCU)
	Enseignant ANATOMIE	Dr. G. Captier (PU-PH)
	Directrice et Directrice Adjointe du Département	V. Courtin-Laniel V. Lecointe-Jolly
	Sages-femmes Enseignantes en Maïeutiques en charge du 1 ^{er} cycle au sein du Département	V.Lecointe E. Caumette S. Laurent S. Inidry M. Ferrer
	Sages-femmes Coordinatrices en Maïeutique chargées de l'accueil en stage des étudiants	A. Chabert A. Pétrouff